

Un syndicat en quête d'une industrie

Monique M. Fortier

Volume 8, numéro 2-3 (44-45), mars-juin 1966

Cinéma si.

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60627ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fortier, M. M. (1966). Un syndicat en quête d'une industrie. *Liberté*, 8(2-3), 22-28.

un syndicat en quête d'une industrie

Le 25 juin 1964, fondation du Syndicat Général du Cinéma affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux. Dans un Manifeste, le SGC déclare : "Nous croyons que nous assistons en ce moment au véritable départ d'une industrie cinématographique locale. De nouvelles dispositions gouvernementales sont attendues qui favoriseront la production des films de long métrage, en particulier. Ainsi, dans le domaine de la production cinématographique on peut prévoir une activité considérable qui intéressera à la fois les producteurs locaux et les capitaux extérieurs. Il importe donc d'assurer dès maintenant un contrôle syndical sur notre industrie cinématographique, pour éviter que l'essor nouveau de cette industrie profite à tous, sauf aux travailleurs du cinéma."

Mars 1966 : l'industrie cinématographique locale agonise toujours assez bien merci. D'essor nouveau, point encore. Les choses bougent lentement, si lentement. Par ailleurs, le syndicat a pris lui un essor du côté de la télévision : S.G.C. est devenu le S.G.C.T. — Syndicat Général du Cinéma et de la Télévision — avec les résultats que tous peuvent lire dans nos journaux depuis quelques semaines : demande d'accréditation du SGCT pour représenter les employés de Radio-Canada autrefois représentés à Montréal et Québec par le syndicat international IATSE; refus d'Ottawa (Conseil Canadien de Relations Ouvrières) de briser une unité de négociation "fédérale"; appui entier de la CSN au SGCT; contestation de la décision du CCRO et campagne de presse; campagne d'organisation de la CSN pour réunir en un seul syndicat, le SGCT, TOUS les employés du réseau français de Radio-

Canada (après IATSE, l'American Newspaper Guild (journalistes), NABET (techniciens), Building Services (entretien) et demain ARTEC (employés de bureau) passent à la CSN); sans compter les dimensions politiques de cette affaire syndicale (aux dernières nouvelles, un député conservateur vient de déposer en Chambre un projet de loi amendant la Constitution du Conseil Canadien de Relations Ouvrières).

Et le cinéma ? Le glossaire du parfait petit syndicaliste serait bien impuissant à rendre compte ici de la réalité. Main d'oeuvre ? Patronat ? Marché du travail ? Loi de l'offre et de la demande... Ces réalités-là existent mais les rapports de force qu'elles recouvrent sont faussés au départ par une autre réalité très simple : il n'existe pas ici d'industrie du cinéma au sens normal du terme, c'est-à-dire dans le contexte capitaliste où nous vivons, une industrie dans laquelle des capitaux sont investis en vue de la fabrication d'un produit dont la vente assurera un profit qui pourra être réinvesti, etc.

Un coup d'oeil suffit à nous sensibiliser au climat malsain dans lequel survit au jour le jour ce qu'il est convenu d'appeler ici "l'industrie privée" du cinéma : la "main d'oeuvre" — le cinéaste — et le "patronat", qui se confond souvent avec ladite "main d'oeuvre", dépendent pour survivre de contrats de production dont la principale source est Radio-Canada et la télévision. La Société Radio-Canada est-elle amenée pour une raison ou une autre à couper ses budgets, aussitôt s'ensuivent faillites ou disparitions de maisons de production. Les producteurs qui survivent le font au prix d'une lutte épuisante et sans répit. Le cinéaste — comme tout autre artiste — présentant ceci de particulier que sa substance même doit se nourrir et se renouveler dans et par l'exécution de son travail, il n'est pas étonnant qu'on lui trouve ici dent creuse et grise mine quand on examine les menus qu'on lui propose en exclusivité à longueur d'année : films publicitaires et séries de télévision fricottées en vitesse et bâclées à coup de budgets dérisoires et autres plats du même poil. Ces sempiternels ragoûts et "TV dinners" permettent à peine aux cinéastes de la libre entreprise de rêver d'AVVENTURA truffée à l'Antonioni, de Tourte à la Godard ou plus simplement de Fondue à la Manicouagan ou de FESTIN DES MORTS, menus réservés aux cinéastes de l'ONF. Mais avec l'ONF nous complétons le panorama syndical "cinéma" composé de deux secteurs de production : l'un,

riche, sous contrôle gouvernemental — l'ONF; l'autre, pauvre, moribond... et libre : l'industrie privée.

De toute évidence, l'essor de l'industrie cinématographique locale que l'on croyait imminente en juin 1964 se fait toujours attendre. D'un autre côté, si la fondation du Syndicat Général du Cinéma a provoqué une prise de contact fructueuse entre les travailleurs du cinéma et de la télévision et par la suite, à Radio-Canada, une révolution syndicale d'envergure dont les effets s'étendent même au domaine de la radio privée (au poste CKVL, les travailleurs syndiqués dans NABET annonçaient récemment leur passage à la CSN par la fondation du Syndicat Général de la Radio), il n'en reste pas moins que cette évolution même — qui intéresse tout le monde du spectacle — a retardé quelque peu l'organisation du secteur "cinéma" du S.G.C.T.

Quoi qu'il en soit et dans le contexte établi plus haut, comment interpréter l'article 3 de la Constitution du SGCT : "Le Syndicat a pour objet l'établissement de relations ordonnées entre employeur et salariés et entre les membres eux-mêmes, ainsi que l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres, *ces intérêts étant liés à la possibilité, pour ces membres, de travailler selon des méthodes de production efficaces et adaptées aux caractères particuliers des industries locales du cinéma et de la télévision.*"

Comme le déclarait le Manifeste de fondation du Syndicat Général du Cinéma⁽¹⁾, "dans la province de Québec, plusieurs centaines de personnes gagnent leur vie à titre de travailleurs du cinéma. Faute d'une organisation syndicale efficace, un grand nombre de ces travailleurs ont eu à subir des conditions de travail qui sont depuis longtemps considérées comme scandaleuses dans d'autres secteurs industriels." Il est donc évident que même au sein de la précarité qui est actuellement le lot de l'industrie locale du film, un syndicat a sa raison d'être. La première partie de l'article manifeste donc tout simplement un désir légitime de se structurer en tant que groupe, en tant que travailleurs du cinéma. A l'ONF ceci sera rendu possible sous peu par une loi que le Parlement fédéral votera vraisemblablement au cours de la présente Session et qui permettra aux fonctionnaires fédéraux de se syndiquer pour négocier collectivement. Mais on voit dans la

(1) Les passages entre guillemets sont tous extraits de ce Manifeste.

deuxième partie de l'article 3 cité plus haut que ce désir de se structurer en tant que groupe vient d'une volonté arrêtée d'agir sur la nature même de l'industrie cinématographique. Pour le SGCT, les intérêts vitaux de ses membres sont intimement liés à la possibilité pour eux de travailler selon des méthodes déterminées par la nature même de l'industrie cinématographique locale. Et le Syndicat entend bien innover dans ce domaine. Cette volonté d'agir sur l'industrie du film amènera sans doute avec les changements désirés, une évolution à l'ONF même. Dans les deux cas, le Syndicat veut être en position d'influencer cette évolution. En fait, on trouve dans cette deuxième partie de l'Article 3 la clé de la fondation du SGCT qui entend, "au même titre que les producteurs, les financiers et les législateurs, présider aux destinées de l'industrie cinématographique en participant à l'élaboration des grandes politiques qui la détermineront."

S'il est souhaitable que l'industrie cinématographique fonctionne, comme n'importe quelle industrie, sous l'aiguillon du profit, il n'en est pas moins vrai que l'industrie du cinéma ne peut être complètement assimilée à une industrie ordinaire. Il peut être indifférent que le Canadien frotte ses chaussures avec du cirage américain ou japonais (ou qu'il ne les frotte pas du tout), mais il n'est pas indifférent au siècle de la communication par l'image que ce même Canadien ne voit dans ses propres salles de cinéma ou sur son écran de TV que des images étrangères ou qu'il n'en ait aucune à offrir de lui-même à l'étranger. Par le film — et particulièrement par le long métrage — c'est l'identité même d'un pays et de ses habitants qui se dessine sur l'écran; et il n'est pas indifférent que la confrontation entre un peuple et son image ait lieu ou pas, comme il n'est pas indifférent que ce peuple rencontre, image ou peuple, d'autres peuples ou sur ses écrans l'image d'autres peuples.

Et alors, voilà donc un syndicat en quête d'une industrie ? Entreprise originale assurément. Et pourquoi pas ? Jusqu'à présent le cinéma canadien représenté à toutes fins pratiques par l'ONF et le court métrage, a été une entreprise restreinte mais originale. Le S.G.C.T. est né à l'ONF (où il sera bientôt en mesure de demander son accréditation) mais il est né en vue de la mise sur pied d'une industrie locale autonome de long métrage qui corresponde à nos moyens et qui soit le reflet de notre mentalité. Il existe à Montréal et ailleurs au Canada, Toronto prin-

cipalement, des syndicats américains groupant les travailleurs du cinéma (différents locaux de métiers d'IATSE). Ces syndicats importent et imposent ici des normes de travail évidemment dictées par la nature de l'industrie cinématographique américaine.** Le SGCT a choisi lui la formule du SYNDICAT GENERAL qui "répond aux impératifs posés par la nature même de l'industrie cinématographique, laquelle est habituellement composée d'une foule de petites entreprises dont un certain nombre n'ont qu'une existence transitoire. Certaines sociétés de production ne dureront que le temps de la production d'un film. Dans cette situation de morcellement et d'instabilité qui caractérise l'industrie cinématographique, seul un SYNDICAT GENERAL peut efficacement protéger les travailleurs du cinéma." Le S.G.C.T., en groupant TOUS les métiers du cinéma, pourra éviter la confusion, l'inefficacité et même la paralysie qui résulteraient de l'existence d'un grand nombre de petits syndicats de métier à l'intérieur de l'industrie; à plus forte raison si l'exercice de ces métiers dépendait de normes étrangères. Le S.G.C.T. entend donc grouper tous les travailleurs du cinéma afin qu'ils puissent déterminer eux-mêmes les conditions dans lesquelles ils exerceront leur métier dans leur propre pays, compte tenu du caractère de l'industrie cinématographique locale. Il ne s'agit pas ici de syndicalisme à rabais mais de réalisme. Nous voulons inventer des structures syndicales dynamiques qui pourront régler harmonieusement l'exercice des métiers du cinéma ici et permettre la création et la vie d'un cinéma qui soit à notre image.

Les objectifs immédiats du SGCT sont ceux de tout syndicat : unir tous les travailleurs du cinéma, structurer les métiers du cinéma en cadres logiques, instituer pour chacun de ces cadres des règlements de travail et des salaires minimum, statuer sur les conditions de travail à tous points de vue, négocier des contrats de travail avec toutes les entreprises de production de film (gouvernementales ou privées) dès que les conditions légales d'accréditation seront remplies.

** Avec IATSE sévit dans toute son évidence le colonialisme américain au Canada. Un membre IATSE de New York vient par exemple travailler à Toronto ou à Montréal en toute liberté mais la réciproque ne s'applique pas; et si vous êtes membre d'un local IATSE de Montréal, essayez voir d'aller travailler à New York ou simplement à Toronto avec votre carte IATSE !

Parmi les autres objectifs que le syndicat entend poursuivre, il en est un dont il a contribué pour beaucoup à accélérer la réalisation et c'est celui de la formation d'une FEDERATION DU SPECTACLE ET DE L'INFORMATION dans la province de Québec. Ce n'est évidemment pas par hasard si le SGCT a choisi de s'affilier à la Confédération des Syndicats Nationaux. J'ai déjà dit pourquoi nous ne voulions pas d'IATSE, et IATSE est affilié au Congrès du Travail du Canada. La CSN par ailleurs est vraiment une CONFEDERATION au sens plein du terme et elle nous offre des structures vraiment démocratiques à tous les paliers. (**). Enfin, la CSN a depuis longtemps compris et défendu efficacement la nécessité de syndicats locaux dans le domaine de l'information et du spectacle. La plupart des syndicats avec lesquels nous sommes intéressés à collaborer pour la formation d'une Fédération du Spectacle et de l'Information sont affiliés eux aussi à la CSN. Cette fédération assurerait la cohésion de tous les travailleurs dans le domaine des communications et une meilleure défense des intérêts locaux de ses membres. Ce faisant, elle permettrait par exemple au S.G.C.T. (pour n'en nommer qu'un), en augmentant son efficacité et sa force sur le plan local, de négocier des ententes avec les syndicats de cinéma ayant juridiction sur d'autres territoires pour assurer la sécurité de ses membres qui iraient travailler à l'extérieur du Québec; sur le plan local, le SGCT pourrait alors exercer un contrôle syndical complet et exclusif sur tout travail cinématographique de caractère professionnel fait sur son territoire.

Depuis deux ans, la lutte que nous menons n'a fait que s'intensifier et s'étendre : fondation du Syndicat Général du Cinéma qui se transformait bientôt en Syndicat Général du Cinéma et de la Télévision; fondation du Syndicat National des Projectionnistes (CSN) dont l'existence est primordiale pour nous : la salle de projection n'est-elle pas l'aboutissement ultime d'une longue chaîne de production et pratiquement parlant, la seule raison d'être de cette production ? Fondation du Syndicat Général de

** La preuve en est qu'un syndicat affilié à la CSN peut s'en désaffilier en tout temps et continuer d'exister en tant que syndicat indépendant, ce qui n'est pas le cas pour un local de IATSE, par exemple, qui, une fois désaffilié de sa cellule-mère de New York, perd toute identité juridique et doit recommencer à zéro.

la radio (CSN); et le 13 mars dernier, lors d'une assemblée de masse du SGCT, Monsieur Jean-Louis Roux, venu apporter aux syndiqués de Radio-Canada l'appui de la Société des Auteurs annonçait que le comité exécutif de la Société recommanderait incessamment à ses membres de se désaffilier du C.T.C. et de s'affilier à la C.S.N. Par la C.S.N., nous sommes reliés aux syndicats de journalistes de la province dont il est permis de supposer qu'ils voudront un jour prochain se joindre à nous pour former cette Fédération du Spectacle et de l'Information. Le mouvement continue et il est irréversible.

Les luttes sont dures et elles sont loin d'être terminées. Mais nous devons les faire, ces luttes, jusqu'à la victoire, car nous ne pouvons pas nous permettre de les perdre.

MONIQUE M. FORTIER